

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

---

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE 5

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Un comité de scientifiques est consulté avant toute déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Son avis est rendu public. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Se justifie par son texte même.